

FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS : IL EST ENCORE TEMPS DE CHOISIR !

Publiée le vendredi 23 Octobre 2015 - Énergies et développement durable

Si vous êtes dans le cas de figure suivant :

- **Un contrat électricité de plus de 36 KVA de puissance souscrite**
- **Un contrat gaz de plus de 30 MWh**

Vous avez l'obligation de souscrire avant fin 2015 un nouveau contrat en offre de marché, avec le fournisseur de votre choix.

Il faut désormais aller vite, sinon vous serez d'office transféré vers une « offre transitoire », avec la liberté pour votre fournisseur de fixer ses tarifs !

A travers une formation pratique et concrète d'une journée et demie :

- Analysez vos contrats en cours pour comprendre votre consommation
- Réalisez un cahier des charges pour consulter les fournisseurs
- Bâissez un outil de comparaison des offres du marché
- Identifiez les points à surveiller dans l'offre et le futur contrat.

Prochaine formation prévue le 24 novembre et une demi-journée le 10 décembre 2015.

La formation se fera en petit groupe, pour permettre à chacun de bénéficier de conseils individualisés. Ne tardez pas !

[Voir la fiche détaillée de cette formation \(http://gard.cci.fr/developpement-de-votre-entreprise/se-developper-durablement/formation-sur-la-fin-des-tarifs\)](http://gard.cci.fr/developpement-de-votre-entreprise/se-developper-durablement/formation-sur-la-fin-des-tarifs)

Contact CCI Nîmes

Priscille Julien

Tél. : 04.66.879.883

Mob. 06.18.17.06.45

priscille-julien@nimes.cci.fr

* Certaines entreprises qui souhaitent faire la formation peuvent être éligibles à sa prise en charge financière de cette formation ! La CCI Nîmes les accompagnera afin de choisir le meilleur dispositif.